



Le Ministre des Communications
et des Médias

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 6 janvier 2023

Objet : Question parlementaire n° 7364 du 13 décembre 2022 de Monsieur le Député Marc Goergen et de Monsieur le Député Sven Clement concernant « Diffusion directe ou indirecte de chaînes sanctionnées ».

Monsieur le Ministre,

En date du 13 décembre 2022, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Il apparaît cependant que la question relève également de la compétence du Ministre des Affaires étrangères et européennes.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Marc Goergen et Monsieur le Député Sven Clement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Communications et des
Médias

(s.) Xavier Bettel